

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 154 AV DE LODEVE

34070 MONTPELLIER

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET*

50877619200017

Néant ☐ *

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 22 02 1		13 11 22 02 0	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	765	267	612	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	15 455	3 334	4 563	
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 780	1 780	1 910	
	TOTAL (II)	BJ	BK	16 220	5 382	7 086	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	177 975	177 975	19 834	
	Autres créances (3)	BZ	CA	12 929	12 929	44 182	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	208 897	208 897	240 118	
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	679 490	679 490	159 364	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	25 122	25 122	1 201	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 104 413	1 104 413	464 699	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 126 015	16 220	1 109 795	
						471 785	
Comptes de régularisation							
Renvois :	(1) Dont droit au bail						
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :						
Dossier N° 000002 en Euros							

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP 1 780

(3) Part à plus d'un an :

CR

Désignation de l'entreprise : Société ANTCONGRES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10.....000.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	126 958	141 502	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	44 602	456	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	181 560	151 958	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	199 000	199 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 334	1 428	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	175 658	14 811	
	Dettes fiscales et sociales	DY	130 552	66 125	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	207 925	32 946	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	205 765	5 517	
TOTAL (IV)	EC	928 235	319 827		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 109 795	471 785		
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	729 235	319 827	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SARL A.N.T Congres

Société à Responsabilité Limitée au capital variable de 10.000 Euros

Siège social : 154 Av de Lodève

34 070 Montpellier

RCS Montpellier 508 776 192

PV ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 05 Décembre 2022

le 06 Décembre 2022 à 10 heures

Les associés de la société " ANT Congres ", société à responsabilité limitée au capital 10 000 Euros, divisé en 100 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation faite par la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Zakraoui, associé-gérant acceptant.

Le Président constate que, conformément à la feuille de présence, tous les associés sont présents :

Le Président déclare alors que le quorum requis pour une assemblée extraordinaire est atteint et qu'en conséquence, celle - ci est valablement constituée et peut prendre les décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Le compte de résultat, le bilan et l'annexe au 31 Décembre 2021.

Puis Monsieur le Président déclare que l'ordre du jour, le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et documents comptables ci-dessus visés, ont été mis à la disposition des associés qui ont pu en prendre librement connaissance, 15 jours francs avant la réunion de ladite assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des comptes, affectation et répartition des résultats de cet exercice, quitus à la Gérance.
- Rémunération du Gérant
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice.

Après que Le Président ait déclaré la discussion ouverte, diverses observations ont été échangées. Plus personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, approuve les comptes et le bilan dudit exercice, faisant ressortir un bénéfice de 44 602.29 euros tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat bénéficiaire de l'exercice, de 44 602.29 euros.

- Report à nouveau 29 602.29 Euros
- Distribution de dividendes 15 000.00 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés est d'accord sur la rémunérée de monsieur Zakraoui Samir pour l'année 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts au Greffe de Tribunal de Commerce, du bilan, du compte de Résultat, de l'annexe, du rapport de gestion du gérant ainsi que du présent procès-verbal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ORDRE DU JOUR étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Fait à Montpellier
Le 06 décembre 2022
Le Gérant,

